

Grilles de sélection

Ces critères de sélection sont proposés sous réserve de validation des types d'opération par la Commission européenne.

TO 4.1 Productions animales : seuil d'admissibilité fixé à 50 points et priorisation en fonction du nombre de points obtenu

Projet prioritaire	Intégration d'un JA dans l'exploitation	40
	Mise aux normes ZV	
	Création d'un atelier d'élevage ou invest filières spécialisées	
	Création d'emploi – 1 ETP minimum (salarié ou agriculteur installé hors JA)	
Performance économique	EBE – annuité – prélèvements > 0	30
	Diversification de l'exploitation (production complémentaire, transformation ou point de vente)	20
Performance sociale	Zone de montagne	10
	Projet porté par une structure collective, Ets de formation ou station d'expé	10
	Projet permettant une amélioration des conditions de travail	20
	Exploitation engagée dans SIQO, (CBPE / démarche qualité = critères d'éligibilité)	10
Performance Environnementale	Mises aux normes HZV	20
	Maintien de la sole prairie	20
	Engagement MAE/AB/ferme DEPHY	10
	Réalisation d'un plan EMAA	5
	Changement de pratique dans la gestion des effluents (passage système lisier à un système fumier ou compostage)	5
	Utilisation bio-matériaux dans la construction	5
	Logement sur paille : aire paillée intégrale	5
Investissement permettant une amélioration de la performance énergétique	20	

TO 4.1 Productions végétales : seuil d'admissibilité fixé à 50 points et priorisation en fonction du nombre de points obtenus

Projet prioritaire	Intégration d'un JA dans l'exploitation	40
	Création d'atelier de production (horti, maraichage, pépinière, arboriculture, petits fruits, viticulture...)	
	Investissement pour du matériel de travail alternatif à la fertilisation minérale ou à l'utilisation des produits phytosanitaires ou de maîtrise de la fertilisation organique	
	Création d'emploi – 1 /2 ETP minimum (salarié ou Agriculteur installé hors JA)	
Performance économique	EBE – annuité – prélèvements > 0	30
	Diversification de l'exploitation dans la continuité de l'exploitation (production complémentaire, transformation ou point de vente)	20

Performance sociale	Zone de montagne	10
	Projet porté par l'adhérent à une structure collective sous réserve de cohérence de projet , Ets de formation ou station d'expé	10
	Projet permettant une amélioration des conditions de travail	20
	Projet en lien avec un engagement (récent ou à venir) SIQO	10
Performance Environnementale	Maintien de la sole prairie	10
	Engagement MAE/AB/ferme DEPHY	10
	ZAP (définition mesure 10)	10
	Réalisation d'un plan EMAA	5
	Investissement pour du matériel de maîtrise de la fertilisation minérale ou de l'utilisation des produits phytosanitaires	20
	Investissement permettant une amélioration de la performance énergétique	10

TO 4.2 B et 6.4 : et priorisation en fonction du nombre de points obtenus

Projet prioritaire	Intégration d'un JA dans l'exploitation	40
	Création d'une activité équestre, d'un point de vente, d'un atelier de transformation ou augmentation de capacité de 20%	
	Création d'emploi – 1/2ETP minimum (salaré ou Agriculteur installé hors JA)	
Performance économique	EBE – annuité – prélèvements > 0	20
Performance sociale	Zone de montagne	20
	Projet porté par une structure collective , Ets de formation ou station d'expé	20
	Exploitation engagée dans SIQO,	20
	Adhésion à une démarche collective d'envergure régionale	20
	Projet permettant une amélioration des conditions de travail	10
Performance Environnementale	Engagement en AB	20
	performance énergétique (chaudière)	20
	Maitrise de l'usage de l'eau / optimisation gestion de l'eau /	20

TO 4.3 Desserte forestière

- Priorité 1 soit une décision immédiate pour les scores supérieurs ou égaux à 30 points sur 2 enjeux différents
- Priorité 2 soit une décision d'ajournement sous réserve de disponibilité budgétaire au titre de la session de l'appel à projet considérée pour les scores supérieurs ou égaux à 20 points
- Rejet pour les scores inférieurs à 20 points

Enjeu	Critère	Objet du critère	Seuil	Points
Performance économique	Type de projet	Nature des travaux réalisés	Création de route (avec piste et/ou de place de dépôt et/ou de retournement et/ou mise au gabarit et/ou création de piste)	15
			Création de routes seule, de places de dépôts seule ou place de de retournement seule	10

	Potentiel en matière de mobilisation de la ressource	Volume mobilisable dans les 5 ans	Mise au gabarit	5
			création de piste seule	5
			$\geq 2000 \text{ m}^3$	15
			$1000 \leq < 2000 \text{ m}^3$	10
Performance sociale	Démarche collective	Le maître d'ouvrage correspond à une entité de plusieurs propriétaires	Oui	10
	Sécurité	Projet permettant d'éviter le transfert des grumes en bord de route	présence d'une place de dépôt (dans ou hors projet)	10
	Implication de la forêt privée morcelée	Plus de 50% des propriétaires engagent dans le projet des parcelles correspondant à de la propriété privée morcelée (<4ha)	Oui	10
Perf envirt.	Certification (PEFC, FSC ou équivalent)	Au moins 70% du massif desservi par l'équipement est certifié	Oui	10

TO 8.6.A Investissement des ETF

	Commentaire	Seuil	Pts
Perf éco	Augmentation des ratios comptables à 3 ans (VA ou EBE)	3%	10
	Caractère innovant du matériel : abattage feuillus	Oui	10
	Diversification de l'activité vers : abattage, débusquage, débardage, broyage, travaux sylvicole	Oui	10
Perf sociale	Création d'emploi	1	10
	Amélioration des conditions de travail	Cabine sur correcteur d'assiette ou coussin d'air	10
	Maintien de l'emploi par développement de compétence (ex: un bûcheron devient débardeur)	Oui	10
Perf environnementale	Faible pression au sol :	<ul style="list-style-type: none"> - PORTEURS : pneus larges (> ou égal à 700 mm) pour les porteurs de 10-15 t de charge utile ou pneus de 600 mm pour ceux de charge utile inférieur, - DEBUSQUEURS, pneus supérieurs ou égal à 700 mm de large à partir d'un poids à vide de 13 tonnes, - ABATTEUSES privilégier les pneus larges > ou égal à 700 mm ou machines 8X8 à partir d'un poids à vide de 17 tonnes - tout type de matériel forestier monté sur chenille 	10
	matériel à faible impact	Câble mat, engin de débardage avec grue, ébrancheurs mobile sur place de dépôt en lien avec une activité de débardage par câble mat.	10



	<i>Compétence protection des sols et de l'eau</i>	Chef d'entreprise ou conducteur d'engin attestant du suivi d'une formation initiale ou continue de moins de 10 ans de la protection des sols et de l'eau	10
--	---	--	----

- Priorité 1 soit une décision immédiate pour les scores supérieurs ou égaux à 30 points sur 2 enjeux différents
- Priorité 2 soit une décision d'ajournement sous réserve de disponibilité budgétaire en fin d'exercice pour les scores supérieurs ou égaux à 20 points
- Rejet pour les scores inférieurs à 20 points

